

De caractère enjoué, il ne se montra que rarement sévère, jamais maussade.

Si, à cause de sa situation, il essayait parfois de s'entourer d'une certaine gravité extérieure, celle-ci cadrait mal avec sa véritable personnalité.

Ses innombrables amis et connaissances étaient toujours certains de trouver du soutien et un appui sûr auprès de cet homme agréable, séduisant même, en société. Mais ces sollicitations lui amenèrent aussi les déceptions, inévitables puisque l'on abusait de son désir d'être serviable. D'autre part étant d'un naturel assez sensible et doué d'une bonne dose d'amour-propre, il aspirait à la perfection, mais exagérait le sentiment de sa dignité et de sa juste valeur. Susceptible, il attribuait trop d'importance aux petits incidents de la vie, qu'un esprit tant peu philosophique eût négligé. Indéniablement sa volonté fut forte, poursuivant infatigablement le but proposé, et seules des conditions exceptionnelles le firent dévier de la voie qu'il s'était tracée. Son autorité fut ferme sans être tyrannique. Sa volonté fut parfois capable de supprimer les divergences de son caractère, lui procurant de ce fait l'étonnante stabilité qui le servit si bien à plusieurs reprises et notamment lors des nombreux changements de régime.

Doué d'une intelligence harmonieuse et claire, capable d'apprécier et de critiquer, Scheffer sut concentrer ses facultés même sur les questions les plus terre à terre. Il était assez éloquent, émotif, incapable de basse cachotterie.

Enfin, il péchait par sa sensibilité et son émotivité trop développées ; et bien qu'il eût de l'esprit de suite, il était pourtant enclin à l'orgueil et à l'égoïsme.

#### SCHEFFER AU SERVICE DE GUILLAUME I<sup>er</sup>.

On connaît les faits historiques : le Luxembourg élevé au rang de Grand-Duché, mais de fait englobé comme une province au Royaume-Uni dont le roi, Guillaume I<sup>er</sup>, portait le titre de grand-duc de Luxembourg ; la capitale, forteresse fédérale, gratifiée d'une garnison prussienne. Nous retrouvons Scheffer parmi les notables appelés à émettre leurs avis et vœux concernant la constitution nouvelle, le « Grondwet ». Les années 1815 à 1830 furent celles qui virent l'apogée de sa longue carrière ; comme sous le régime précédent, il cumula bientôt les charges et fonctions les plus diverses.

Dès la première année il est membre de la Commission chargée de la perception des dons gratuits en faveur des défenseurs de la patrie, blessés dans les combats contre l'ami d'aujourd'hui l'adversaire d'hier !

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1815 il est président du Conseil, avec mission spéciale de s'occuper de la rédaction du budget pour l'année en cours.